

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 88 Subvention à l'association La Commune Libre d'Aligre (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Commune Libre d'Aligre ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement du 7 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN- SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association La Commune Libre d'Aligre (n° tiers D04611, Dossier n°2013_04180, n° SIMPA : 8442) 3, rue d'Aligre à Paris 12e au titre de son programme d'activités en 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.